

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0740_AT_RD61_PATORNAY
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La demande en date du 11 juin 2024 par laquelle ENEDIS, 57 rue Bersot, 25000 BESANCON, représenté par M. MOUCHOT Christian, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux d'enfouissement de ligne HTA dans l'emprise de la Route Départementale n° 61, route du Lac, 39130 PATORNAY ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU** L'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATIONS PRÉALABLES

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut pas autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.
Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

ARTICLE 2 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 61 commune de PATORNAY, les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée sera implantée sous accotement au PR 0+0170 et au PR 0+0630.

La tranchée sera implantée sous chaussée du PR 0+0170 au PR 0+0630.

Mode opératoire

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

Tranchée ouverte sous chaussée souple - réseau secondaire non renforcé:

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en G.N.T 0/31.5.
- Compactage par couches de 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 2 à 3 mois après la réfection provisoire, comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement de celle-ci sur 6 cm, réalisation d'un B.B.S.G 0/10, non calcaire.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT :

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée:

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.

- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

Tranchée ouverte sous chaussée souple - tous réseaux, implantée sous accotement ou dépendances, à une distance > à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, stockage des matériaux.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement avec les matériaux extraits.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 61 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 4 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 5 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 6 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 60 jours. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 8 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 9 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 10 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr>.

ARTICLE 11 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le concessionnaire pour attribution

La commune de PATORNAY pour information

L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Signature de l'arrêté



Mairie

2, rue de la Mairie

39130 PATORNAY

N/Réf. : DC23/012930

PPI - PAC enfouissement ligne principale VERTA

PONT DE POITTE 39130 PONT-DE-POITTE

Interlocuteur : MOUCHOT Christian

Tél : / 07 85 06 51 33

Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

, le 11/06/2024.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

PAUL Ludovic

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD LONS LE SAUNIER, Communauté de Communes Pays des Lacs, E-plans, Monsieur Christian MOUCHOT

PJ : CERFA 14023*01

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de p de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Direction Régionale Alsace Franche-Comté

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 2 70 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Mail :
Tél. :
enedis.fr

Le demandeur Particulierservice public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **MOUCHOT Christian**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Alsace Franche Comté**
Code Postal : Localité : Pays : **FRANCE**
Téléphone : **07 85 06 51 33** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv
Courriel : **christian.mouchot@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code Postal : Localité : Pays :
Téléphone : vv vv vv vv vv Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale iRoute départementale n° RDVoie communale n° **ROUTE DU LAC**
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **RD61 ROUTE DU LAC**
Code Postal **39130** Localité : **Patornay**
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vv vv vvvvv
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	

Autres

Date prévue de début d'application **21/06/2021**

Durée d'application (en jours calendaires) : **10 JOURS**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable <input type="checkbox"/>	Eau pluviales <input type="checkbox"/>	GDF <input type="checkbox"/>	Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input checked="" type="checkbox"/>	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	
Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	

Tranchée longitudinale 250 mètres 20 mètres

Tranchée transversale 13 mètres vvv mètres

Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route

Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 – Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 – Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



Caméras des coupes techniques de tranchées

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le : **11/06/2024**

Nom : **MOUCHOT** Prénom : **Christian** Qualité : **Chargé d'affaires techniques**



Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura

17, rue Rouget de Lisle

39039 LONS LE SAUNIER CEDEX

N/Réf. : DC23/012930

PPI - PAC enfouissement ligne principale VERTA

PONT DE POITTE 39130 PONT-DE-POITTE

Interlocuteur : MOUCHOT Christian

Tél : / 07 85 06 51 33

Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

, le 11/06/2024.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

PAUL Ludovic

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD LONS LE SAUNIER, Communauté de Communes Pays des Lacs, E-plans, Monsieur Christian MOUCHOT

PJ : CERFA 14023*01

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alsace Franche-Comté

Mail :
Tél. :
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Le demandeur			
Particulierservice public		maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	
		entreprise <input checked="" type="checkbox"/>	
Nom :		Prénom :	
Dénomination : ENEDIS		Représenté par : MOUCHOT Christian	
Adresse Numéro :		Extension : Nom de la voie : Alsace Franche Comté	
Code Postal :		Localité : Pays : FRANCE	
Téléphone : 07 85 06 51 33		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv	
Courriel : christian.mouchot@enedis.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom :		Prénom :	
Dénomination :		Représenté par :	
Adresse Numéro :		Extension : Nom de la voie :	
Code Postal :		Localité : Pays :	
Téléphone : vv vv vv vv vv		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv	
Courriel :			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°		Route nationale iRoute départementale n° RDVoie communale n° ROUTE DU LAC	
Hors agglomération <input checked="" type="checkbox"/>		En agglomération <input type="checkbox"/>	
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : <input type="checkbox"/>		Point de Repère (PR) routier de fin d'application : <input type="checkbox"/>	
Adresse Numéro :		Extension : Nom de la voie : RD61 ROUTE DU LAC	
Code Postal 39130		Localité : Patornay	
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vv vv vvvv			
Référence cadastrale : Section(s) :		Parcelle(s) : Lieu-dit :	
Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux <input checked="" type="checkbox"/> (1)			
	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	
Autres <input type="checkbox"/>			
Date prévue de début d'application 21/06/2021		Durée d'application (en jours calendaires) : 10 JOURS	
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable <input type="checkbox"/>	Eau pluviales <input type="checkbox"/>	GDF <input type="checkbox"/>	Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input checked="" type="checkbox"/>	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	
	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs	

Tranchée longitudinale 250 mètres 20 mètres

Tranchée transversale 13 mètres vvv mètres

Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route

Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 – Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 – Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le : 11/06/2024

Nom : MOUCHOT Prénom : Christian Qualité : Chargé d'affaires techniques



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024



ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR

ARD LONS LE SAUNIER

45, Route de Chilly

39570 MESSIA SUR SORNE

N/Réf. : DC23/012930

PPI - PAC enfouissement ligne principale VERTA
PONT DE POITTE 39130 PONT-DE-POITTE

Interlocuteur : MOUCHOT Christian

Tél : / 07 85 06 51 33

Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

, le 11/06/2024.

Madame, Monsieur ,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur , en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

PAUL Ludovic

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD LONS LE SAUNIER, Communauté de Communes Pays des Lacs, E-plans, Monsieur Christian MOUCHOT

PJ : CERFA 14023*01

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de p de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Direction Régionale Alsace Franche-Comté

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 2 70 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Mail :
Tél. :
enedis.fr

Le demandeur Particulierservice public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **MOUCHOT Christian**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Alsace Franche Comté**
Code Postal : Localité : Pays : **FRANCE**
Téléphone : **07 85 06 51 33** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv
Courriel : **christian.mouchot@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code Postal : Localité : Pays :
Téléphone : vv vv vv vv vv Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale iRoute départementale n° RDVoie communale n° **ROUTE DU LAC**
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **RD61 ROUTE DU LAC**
Code Postal **39130** Localité : **Patornay**
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vv vv vvvvv
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux <input checked="" type="checkbox"/> (1)			
	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	

Autres

Date prévue de début d'application **21/06/2021**

Durée d'application (en jours calendaires) : **10 JOURS**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux Benne Grue Etalage
ou { Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eau pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale 250 mètres 20 mètres
Tranchée transversale 13 mètres vvv mètres
Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 – Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 – Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



Caméras des coupes techniques de tranchées

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le : **11/06/2024**

Nom : **MOUCHOT** Prénom : **Christian** Qualité : **Chargé d'affaires techniques**



Communauté de Communes Pays des Lacs

12, rue St Roch

BP 34

39130 CLAIRVAUX-LES-LACS

N/Réf. : DC23/012930
PPI - PAC enfouissement ligne principale VERTA
PONT DE POITTE 39130 PONT-DE-POITTE

Interlocuteur : MOUCHOT Christian

Tél : / 07 85 06 51 33

Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

, le 11/06/2024.

Madame, Monsieur ,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur , en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

PAUL Ludovic

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD LONS LE SAUNIER, Communauté de Communes Pays des Lacs, E-plans, Monsieur Christian MOUCHOT

PJ : CERFA 14023*01

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de p de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Direction Régionale Alsace Franche-Comté

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 2 70 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Mail :
Tél. :
enedis.fr

Le demandeur

Particulierservice public

maître d'œuvre ou conducteur d'opération

entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **MOUCHOT Christian**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Alsace Franche Comté**

Code Postal : Localité : Pays : **FRANCE**

Téléphone : **07 85 06 51 33** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel : **christian.mouchot@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code Postal : Localité : Pays :

Téléphone : vv vv vv vv vv Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale iRoute départementale n° RDVoie communale n° **ROUTE DU LAC**

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **RD61 ROUTE DU LAC**

Code Postal **39130** Localité : **Patornay**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vv vv vvvvv

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	

Autres

Date prévue de début d'application **21/06/2021**

Durée d'application (en jours calendaires) : **10 JOURS**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers



Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux Benne Grue Etalage
ou { Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable <input type="checkbox"/>	Eau pluviales <input type="checkbox"/>	GDF <input type="checkbox"/>	Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input checked="" type="checkbox"/>	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	
Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	

Tranchée longitudinale 250 mètres 20 mètres

Tranchée transversale 13 mètres vvv mètres

Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route

Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 – Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 – Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



Caméras des coupes techniques de tranchées

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le : **11/06/2024**

Nom : **MOUCHOT** Prénom : **Christian** Qualité : **Chargé d'affaires techniques**



Monsieur MOUCHOT Christian

Alsace Franche Comté

N/Réf. : DC23/012930
PPI - PAC enfouissement ligne principale VERTA
PONT DE POITTE 39130 PONT-DE-POITTE
Interlocuteur : MOUCHOT Christian
Tél : / 07 85 06 51 33
Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

, le 11/06/2024.

Monsieur ,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur , en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

PAUL Ludovic

CC : Mairie, Monsieur le Président Conseil Général Départemental du Jura, ARD LONS LE SAUNIER, Communauté de Communes Pays des Lacs, E-plans, Monsieur Christian MOUCHOT

PJ : CERFA 14023*01

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Direction Régionale Alsace Franche-Comté

Mail :
Tél. :
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Le demandeur			
Particulierservice public		maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	
entreprise <input checked="" type="checkbox"/>			
Nom :		Prénom :	
Dénomination : ENEDIS		Représenté par : MOUCHOT Christian	
Adresse Numéro :		Extension : Nom de la voie : Alsace Franche Comté	
Code Postal :		Localité : Pays : FRANCE	
Téléphone : 07 85 06 51 33		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv	
Courriel : christian.mouchot@enedis.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom :		Prénom :	
Dénomination :		Représenté par :	
Adresse Numéro :		Extension : Nom de la voie :	
Code Postal :		Localité : Pays :	
Téléphone : vv vv vv vv vv		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv	
Courriel :			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°		Route nationale iRoute départementale n° RDVoie communale n° ROUTE DU LAC	
Hors agglomération <input checked="" type="checkbox"/>		En agglomération <input type="checkbox"/>	
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : <input type="checkbox"/>		Point de Repère (PR) routier de fin d'application : <input type="checkbox"/>	
Adresse Numéro :		Extension : Nom de la voie : RD61 ROUTE DU LAC	
Code Postal 39130		Localité : Patornay	
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vv vv vvvvv			
Référence cadastrale : Section(s) :		Parcelle(s) : Lieu-dit :	
Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux <input checked="" type="checkbox"/> (1)			
	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input checked="" type="checkbox"/>	Création <input checked="" type="checkbox"/>	
Autres <input type="checkbox"/>			
Date prévue de début d'application 21/06/2021		Durée d'application (en jours calendaires) : 10 JOURS	
Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant

PLAN DE SITUATION 1/15000°



PLAN DE SITUATION 1/5000°



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le 17-06-2024
 ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



-ARTICLE R323-25-

AFFAIRE ENEDIS No : DC23/012930	Enfouissement ligne HTA principale VERTA		
Plan No : 24/095	Commune(s): Département:	Route du Lac PONT DE POITTE Jura	
COORDONNES LAMBERT II Etendu :			

INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
Maitre d'oeuvre : Agence MOA Qualité	ENEDIS -Christian MOUCHOT	07 85 06 51 33	christian.mouchot@enedis.fr
Bureau d'étude :	Etudes Réseaux Est -Géraldine MATHIRON	06 24 19 71 29	g.mathiron@etudes-reseaux-est.fr
Entreprise de travaux :	SBTP -Antoine HERITIER-	07 88 44 99 27	a.heritier@sb-tp.fr

MODIFICATIONS	No	Demandées		Etablies		Vérfiées	
	Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le
APPROBATION	A	BA	26/03/24	GM	06/06/24	BA	

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE			MAITRE D'OEUVRE		
Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature
Géraldine MATHIRON			Christian MOUCHOT		

PLAN MINUTE

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION ENTREPRISE



SBTP
 ZAC LA LAVANCHEE
 39750 COURLAOUX
 TEL: 03 84 24 85 28
 FAX: 03 84 44 29 04

LEGENDE TRACE RESEAUX

HTA Aérienne à Construire		Fourreaux	
HTA Aérienne Existante		Eaux Pluviales > 250	
HTA Aérienne à Supprimer		Eaux Pluviales <= 250	
HTA Souterraine à Construire		Eau Potable > 250	
HTA Souterraine Existante		Eau Potable <= 250	
HTA Souterraine à Supprimer		Eau Unitaire > 250	
HTB Aérienne Existante		Eau Unitaire <= 250	
BTA Aérienne à Construire		Eaux Usées > 250	
BTA Aérienne Existante		Eaux Usées <= 250	
BTA Aérienne à Supprimer		Rés. Tél. Plaine Terre	
Branchements Aériens	2FILS 4FILS	Rés. Tél. sous Fourreaux	
BTA Souterraine à Construire		Rés Tél Aérien	
BTA Souterraine Existante		Réseaux Cablés	
BTA Souterraine à Supprimer		Signalisation	
BTA Brt sout. à construire		Téléreport	
E.P. Souterrain à construire		Gaz Existant	
E.P. Souterrain Existant			
E.P. Souterrain à supprimer			

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS BETON HTA OU BTA

	Simple	Portique	PH61
Existant			
A implanter			
A déposer			

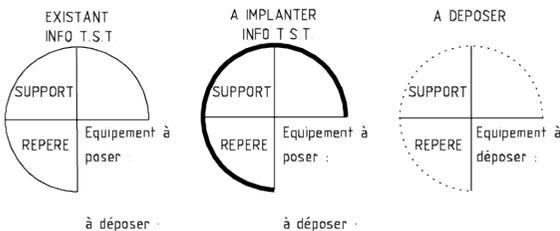
SUPPORT BOIS SUPPORT F.T.

INTERRUPTEUR AERIEN IA1 - IA2 - M2S - DRRA

LAMPE EP	Existante	A Poser	A déposer

MISE A LA TERRE	Existante	A Réaliser

ETIQUETTE SUPPORTS



ARMOIRES DE COUPE HTA ET POSTES DE TRANSFORMATION

	AC(3)M	AC(3)T	PSSA	PRCS	PUIE	PSSB	PUC	PAC	CBU
Existant									
A poser									

ACCESSOIRES

Coffret Brt	Brt+Repiqu	T.J.	C400	Etoilement	Fausse Coupure	Grille Coupure	3D	REMBT	Jonction ou Dériv. BTA	Jonction ou Dériv. HTA

ETIQUETTE POSTE HTA/BTA

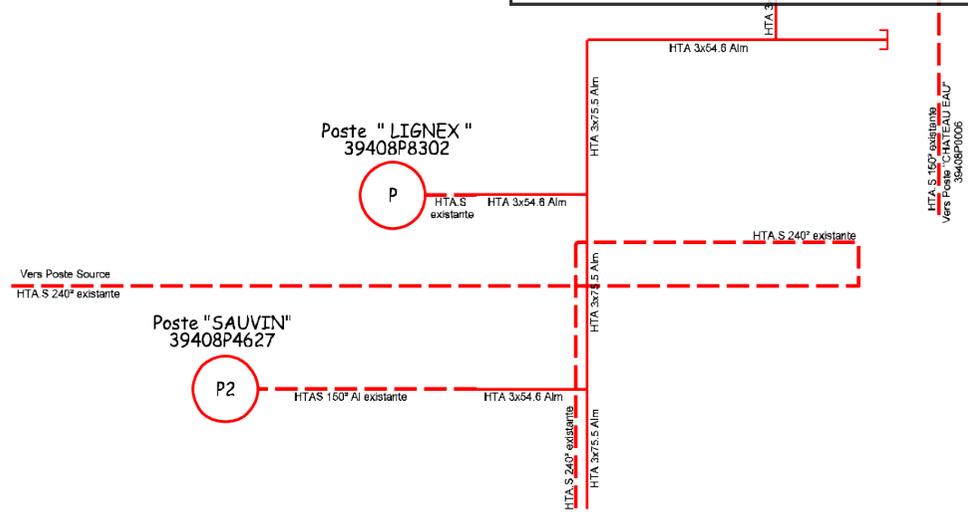
POSTE HTA/BTA :		
Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Nombre départs BTA		
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		
Réglage prise transfo à vide		

ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT

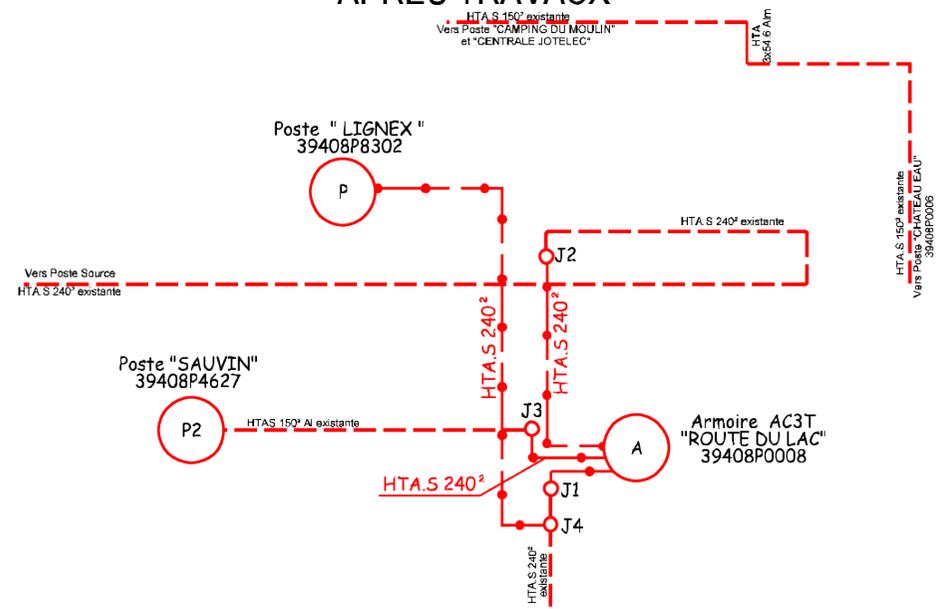
Exemples :	
85191 P050 REMBT B2	BRANCHEMENT 9
Observations En saillie	Observations Encastré
1 ENV REMBT 450 PP GH + TLR	1 COFFRET CIBE
1 JDB	2 RACC B4S/CIBE
2 RRD 150	4 MJBAS 35/25
1 RBPM	1 PROTECTION MECANIQUE
1 RBPT	
Racc. 2 BT150AL 3 BRT35AL	
1 MTN	
	DECOUPE 1 TQC
	DEPOSE 6m00 FACADE

AVANT TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le 17/06/2024
 ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



APRES TRAVAUX



Grille d'identification des enjeux du projet

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement. Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage		Localisation du projet	
Nom (personne morale ou physique): Christian MOUCHOT		Commune: PONT DE POITTE	
Téléphone: 07 85 06 51 33		Rue: Route du Lac	
Mail: christian.mouchot@enedis.fr		Nom et détails du projet: Enfouissement HTA	
Création ou modification d'une ligne	⊗	Création ou modification d'un poste	⊗
Longueur (en m)	530	Type de poste: AC3T	
Section de câble:	3x240 ²		
Nature du câble:	HTA Sout		
Ligne en partie aérienne	🍏	Sans modification de cette emprise	🍏
Ligne en partie souterraine	⊗		
En zone urbaine ou périurbaine	⊗	Création d'un nouveau poste	⊗
En zone rurale	🍏	Avec maîtrise foncière	🍏
avec impact sur agricole	🍏	Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme	🍏
Terrassement sous:		Décret DT/DICT - Retour DT	
Accotement	⊗	Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques	
Chaussée	⊗		
Terrain naturel	🍏	Type de terrassement :	
		Terrassement traditionnel	⊗
Avec traversée de voirie	🍏	Terrassement Mécanisé (Tranche use)	🍏
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés	🍏	Création d'une piste pour l'accès des engins	🍏
Avec Impact sur la Circulation	🍏	Liens utiles	
		Site DREAL Bourgogne Franche-Comté :	
Avec traversée de voie ferroviaire	🍏	https://cartes.ternum-bfc.fr/	
Avec traversée de cours d'eau	🍏	http://www.bourgogne-franche-	
A proximité d'autres réseaux	⊗	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	
Dans le domaine public	⊗		
Dans le domaine privé	⊗		
Sans tous les accords amiables	🍏		
Avec usage de servitudes existantes	🍏		
Situation du projet			
Périmètre d'un monument historique ou ZPPAUP (1)	🍏	Zone de captage d'eau potable	🍏
Natura 2000 (2)	🍏	Zone humide	🍏
Espèces protégées (3)	🍏	Zone inondable	🍏
Réserve Naturelle ou site naturel classé/inscrit (3)	🍏	Zone sismique	🍏
ZNIEFF 1 ou 2 (4)	⊗	Zone d'instabilité de terrain (glissements, chute de blocs..)	🍏
Parc National ou Régional	🍏	Périmètre d'une DUP ou projet porté à connaissance public	🍏
Forêt de protection	🍏	Autres (Précisez):	
Réserves biologiques ONF	🍏	Potential Radon aléa fort	
Arrête Préfectoral de Protection Biotope	🍏		
Autres (Précisez):			
Impact du projet			
Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier plus poussé doit être réalisé par le porteur du projet		🍏	
Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement		⊗	

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque: une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé ou une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle

Notice descriptive du projet et

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024

PONT

Publié le 17/06/2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR

But et justification du Projet

Le projet se situe sur la commune de PONT DE POITTE, Route du Lac. Il consiste à poser une armoire AC3T et poser des câbles Hautes Tensions souterrains pour la suppression de la ligne HTA aérienne.

Analyse des effets sur l'environnement.

Les travaux sont réalisés en souterrain sans intervention sur le milieu naturel. Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

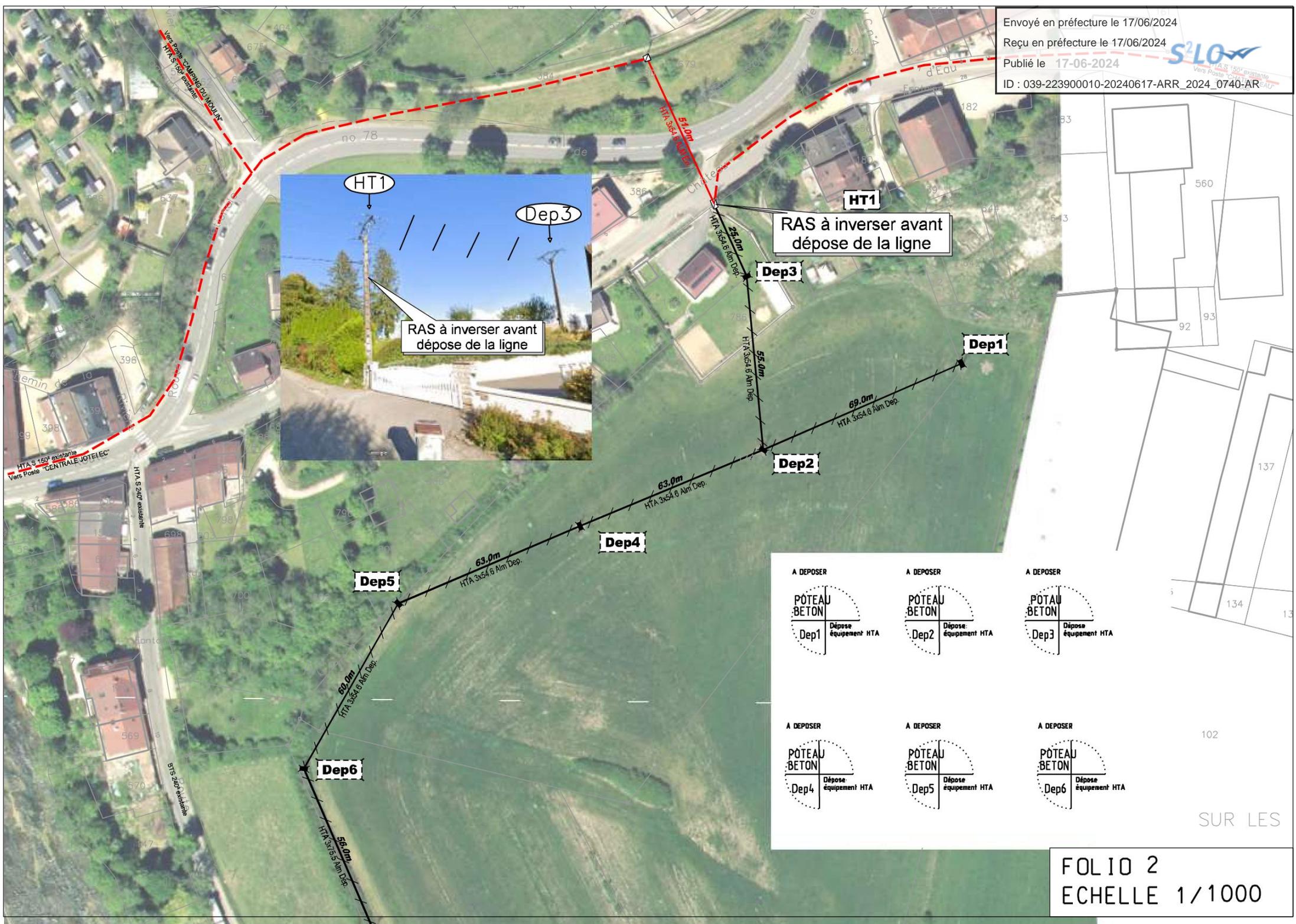
Justification du choix opéré entre les différentes solutions

Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement

Les travaux sont réalisés en technique souterraine.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le 17-06-2024
 ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



HT1
 RAS à inverser avant
 dépose de la ligne

RAS à inverser avant
 dépose de la ligne

Dep3

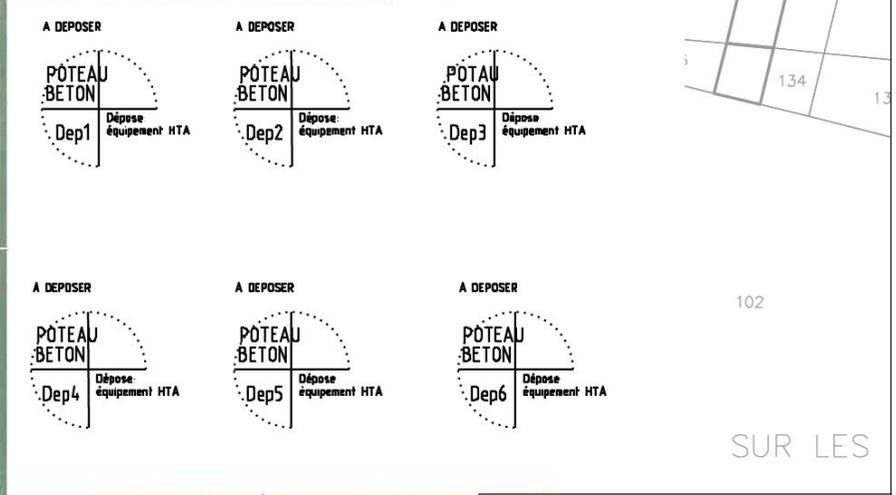
Dep1

Dep2

Dep4

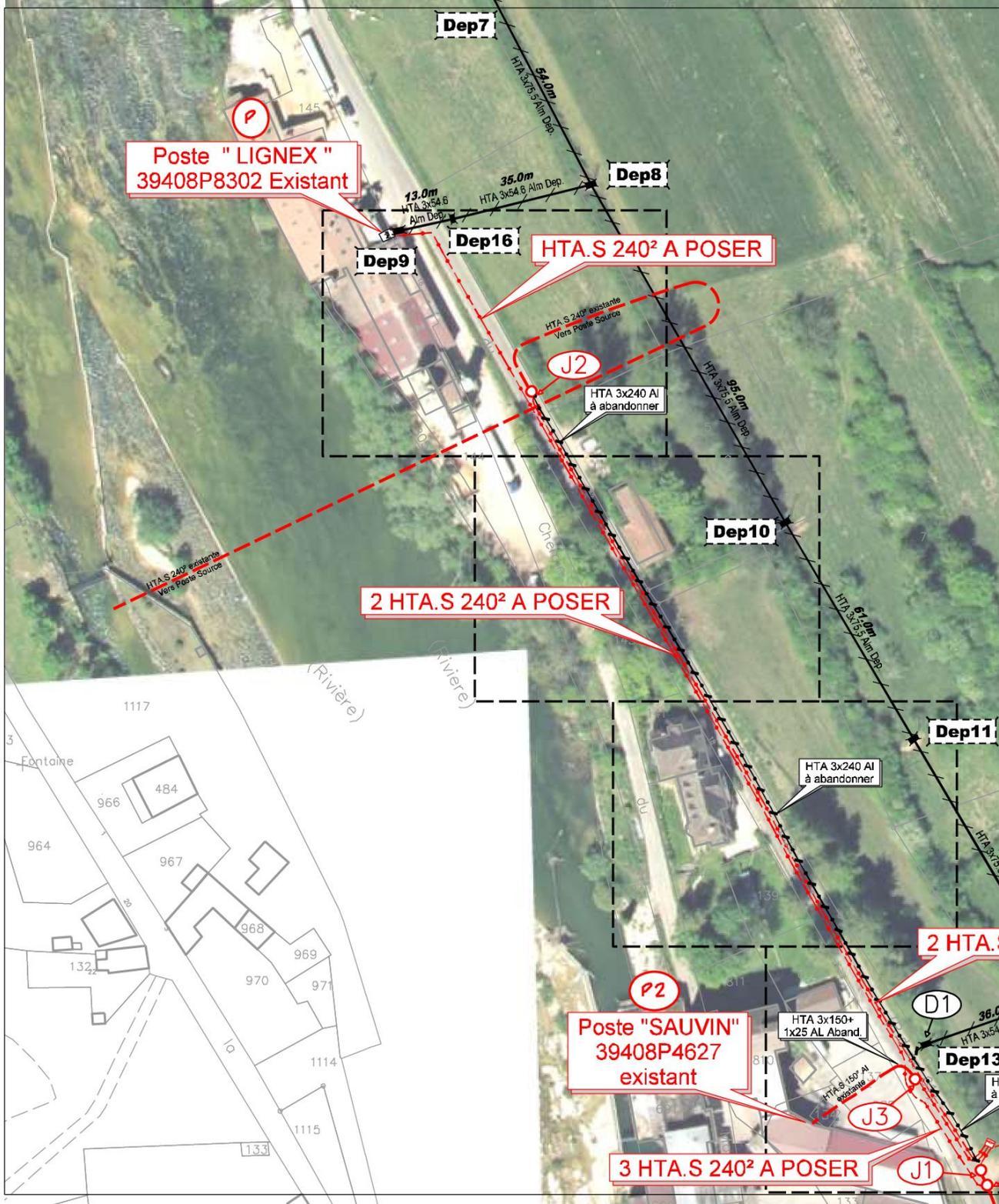
Dep5

Dep6



SUR LES

FOLIO 2
ECHELLE 1/1000



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le 17-06-2024
 ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



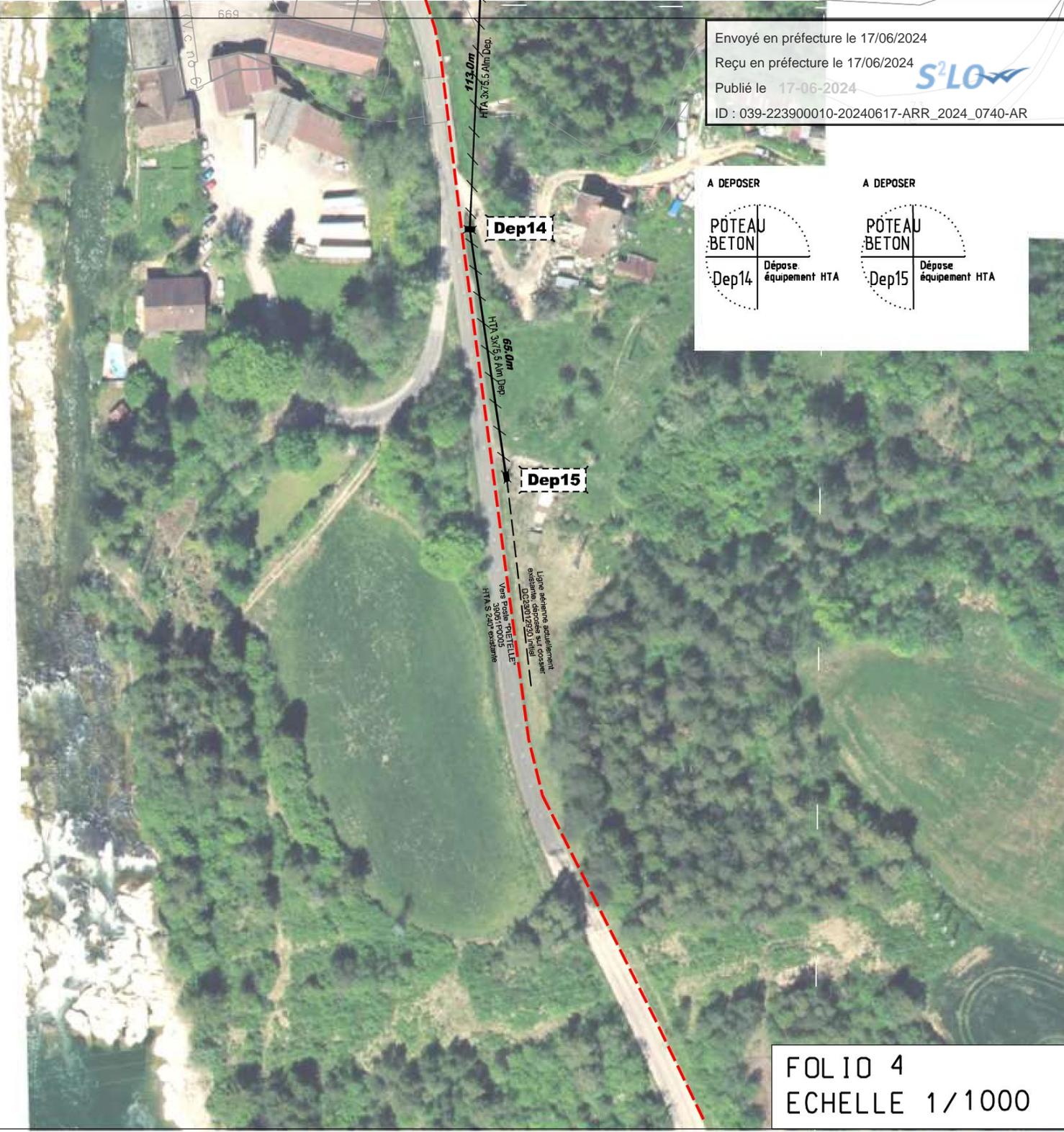
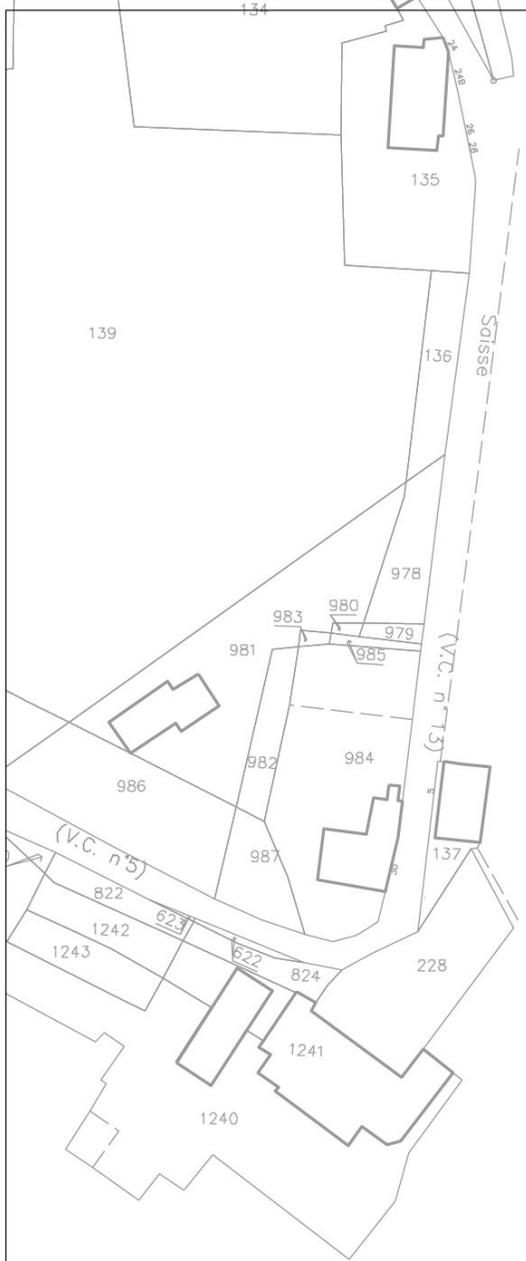
<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep7</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>	<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep8</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>	<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep9</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>
<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep10</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>	<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep11</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>	<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep12</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>
<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep13</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>	<p>A DEPOSER</p> <p>PÔTEAU BETON</p> <p>Dep14</p> <p>Dépose: équipement HTA</p>	

FOLIO 3
ECHELLE 1/1000

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Publié le 17-06-2024
ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



A DEPOSER		A DEPOSER	
	Dépose équipement HTA		Dépose équipement HTA



FOLIO 4
ECHELLE 1/1000

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



P

Poste de transformation " LIGNEX " Existant
1 raccordement(s) HT 240 à supprimer
1 raccordement(s) HT 240 à réaliser
1 jeu(x) CSE 400A à poser

Poste " LIGNEX "
39408P8302 Existant

TPC 160 Lg=12.0 m

HTA.S 240² A POSER

1 boîte de jonction HTA 240 J2

HTA 3x240 AI à abandonner

HTA.S 240² existante
Vers Poste Source

999-02-0002-00036-18-D-08

999-02-0002-00036-15-D-03

FOLIO 5
ECHELLE 1/200

RIGOLE DU LAC

Z=437.15
(0.80)

HTA 240 AI S66004

2 HTA.S 240² A POSER

HTA 3x240 AI à abandonner

02 00 02-00035-18-D-08

02 00 02-00035-18-D-08

HTA 240
S66004

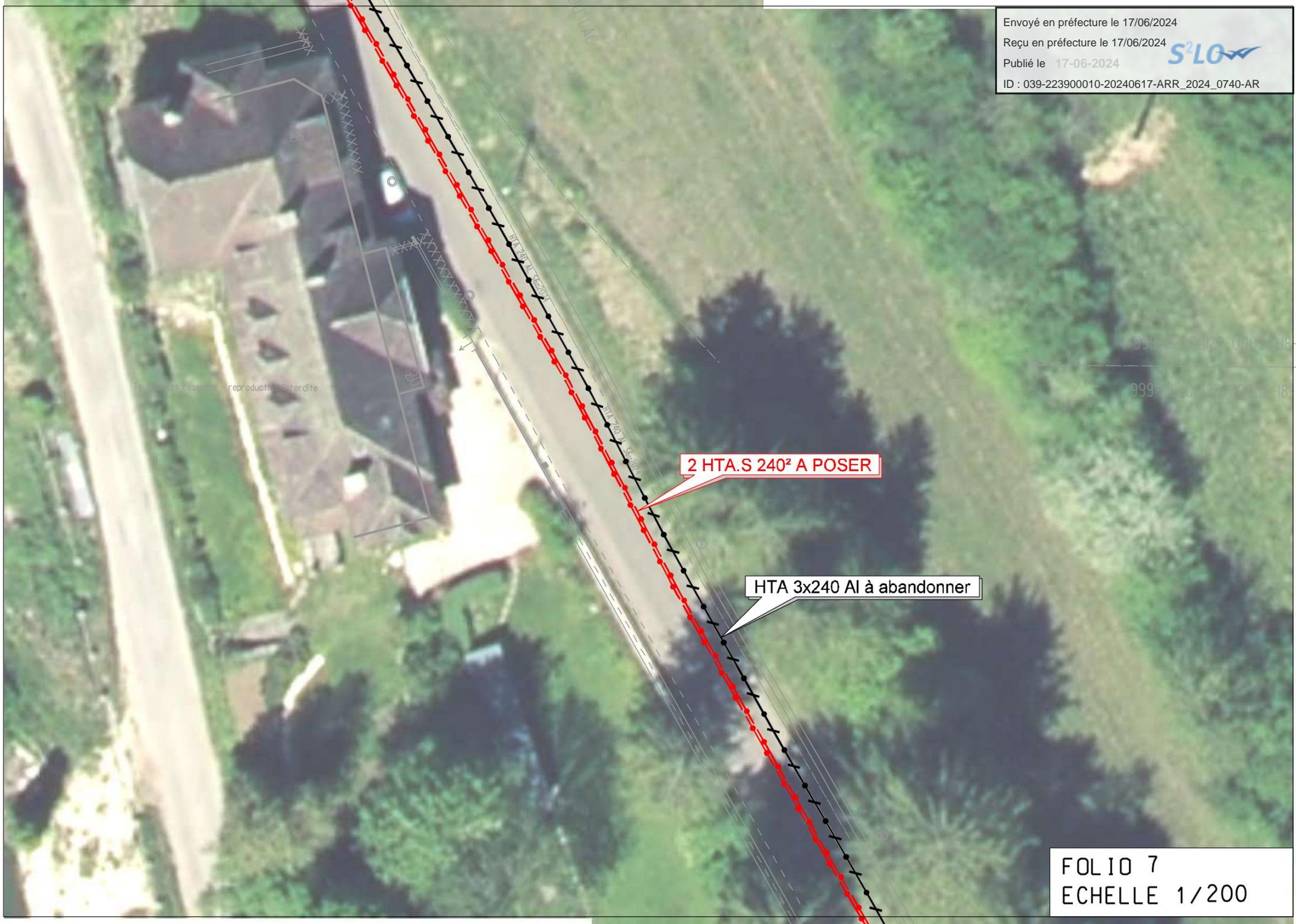
Z=438.98
(0.80)

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024

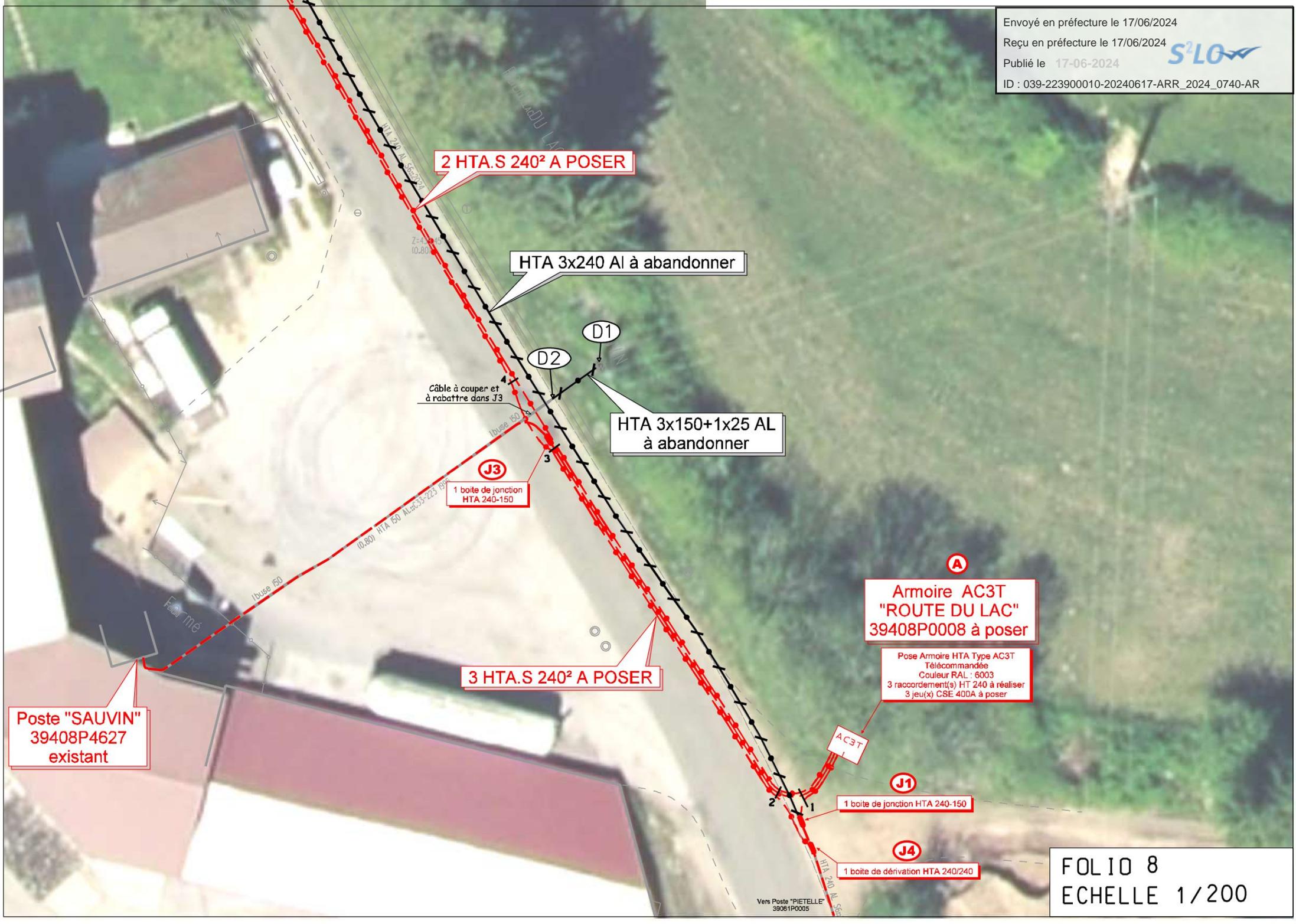
ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



2 HTA.S 240² A POSER

HTA 3x240 AI à abandonner

FOLIO 7
ECHELLE 1/200



2 HTA.S 240² A POSER

HTA 3x240 AL à abandonner

D1

D2

Câble à couper et à rabattre dans J3

HTA 3x150+1x25 AL à abandonner

J3

1 boîte de jonction HTA 240-150

3 HTA.S 240² A POSER

Armoire AC3T "ROUTE DU LAC" 39408P0008 à poser

Pose Armoire HTA Type AC3T
Télécommandée
Couleur RAL : 6003
3 raccordement(s) HT 240 à réaliser
3 jeu(x) CSE 400A à poser

Poste "SAUVIN" 39408P4627 existant

AC3T

J1

1 boîte de jonction HTA 240-150

J4

1 boîte de dérivation HTA 240/240

FOLIO 8
ECHELLE 1/200

Vers Poste "PIELETTE" 39061P0005

Plan de fouille

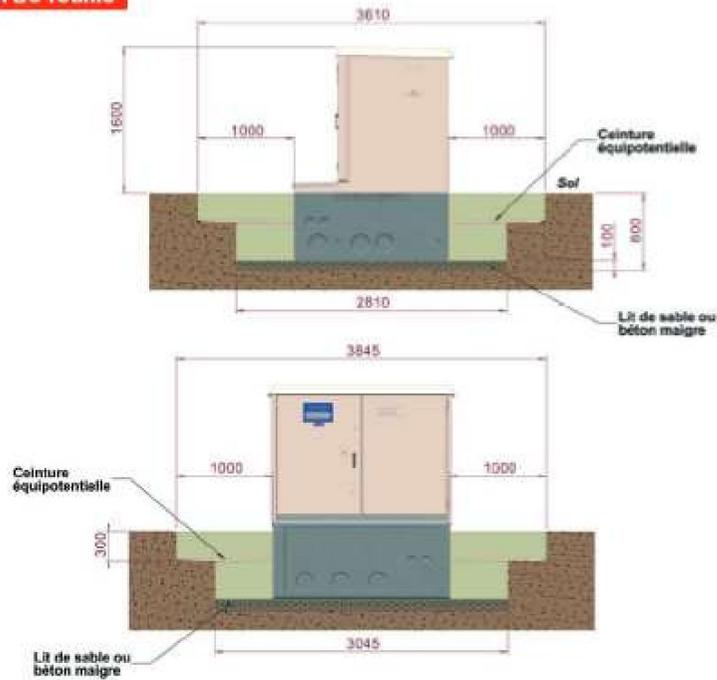


PHOTO NON CONTRACTUELLE

**COULEUR DU POSTE:
RAL 6003 (vert olive)**

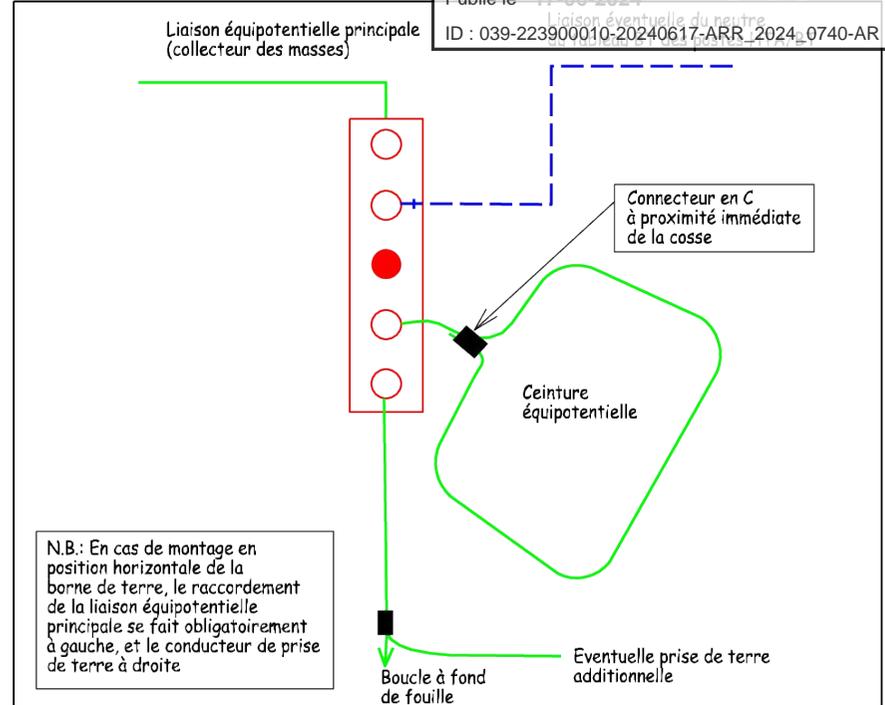
Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17-06-2024



ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR



N.B.: En cas de montage en position horizontale de la borne de terre, le raccordement de la liaison équipotentielle principale se fait obligatoirement à gauche, et le conducteur de prise de terre à droite

**SCHEMA DU CIRCUIT DE TERRE
POSTE HTA/BT OU ARMOIRE DE DERIVATION**

Terre des masses
Câble 25² Cu à poser en contact direct avec le sol (terre végétal) et faire la remontée dans le poste

Câble 25² Cu équipotentiel à poser à 30cm dans le sol et à 1m autour du poste

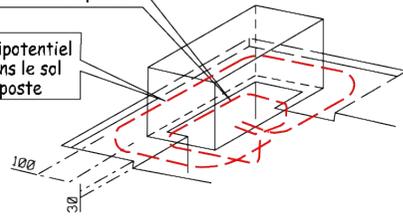


Tableau des Longueurs Commune : PONT DE POITTE N° INSEE : 39408

AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation supports existants, nombre d'implantation de supports d'arrêt, nb de RAS, etc...):				
HTAA								
	sous total							
BTAA								
	sous total							

SOUTERRAIN	Repère ou Section Plan	Section ou type	Longueur électrique	Longueur géographique	Sur longueur géograp			Nom de la rue/du poste/armoire
					Dont: sous Terrain Naturel (TV1)	Sur longueur câble (ml)	Sur longueur Poste(ml)	
BTA/S								
	Sous-Total							

HTA/S	A-J1	HTA 3x240 Al	9,00	5,00		1,00	3,00	
	J2-A	HTA 3x240 Al	220,00	216,00		1,00	3,00	
	A-J3	HTA 3x240 Al	36,00	32,00		1,00	3,00	
	P-J4	HTA 3x240 Al	283,00	277,00		1,00	5,00	
	Sous-Total			548,00	530,00		4,00	14,00

BRCHT/S								
	Sous-Total							

Totaux			548,00	530,00		4,00	14,00	
---------------	--	--	---------------	---------------	--	-------------	--------------	--

POSTE	Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (nom, motorisation, équipement,...)
Poste HTA/BT	39408P0008	AC3T	AC3T	"ROUTE DU LAC"
ARMOIRE HTA				
Mutation transfo.				Passage dekVA àkVA

BRANCHEMENT	Branchements neufs		Reprise	
	Aéro-souterrain	Souterrain	Aérien	Souterrain ou aérien
Nombre				

Commentaires sur branchement

DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Electrique Quantité	Remarques
ABANDON HTAS	D1 - D2	150²	3m	
ABANDON HTAS	J1 - J2	240²	115m	
ABANDON HTAS				
Dépose BT				
Dépose Poste HTA/BT				
Démolition Poste tour				Surface au sol, hauteur

Commentaires sur l'affaire
VALIDATION PLAN MINUTE
 Nom Responsable Entreprise _____ Date _____

Tableau des tranchées

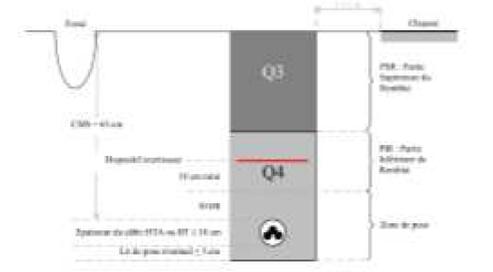
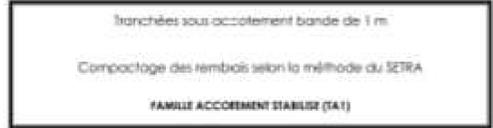
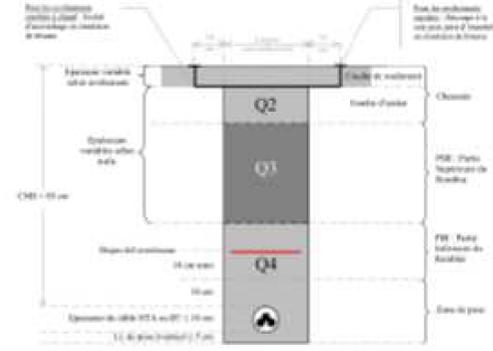
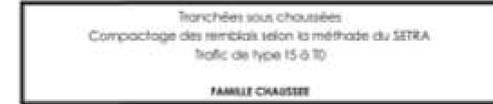
Tronçon	Type de tranchée	Longueur	Observations
1-A	TA1	3	3 câbles
2-1	TA1	1	2 câbles
1-J1	TA1	1	1 câble
J4-2	CH2C	4	1 câble
3-2	CH2C	26	3 câbles
4-3	CH2C	5	2 câbles
5-4	CH2C	180	180
J2-5	CH2C	1	1 câble
P-5	CH2C	63	1 câble
Total		284.0 m	

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le 17-06-2024
 ID : 039-223900010-20240617-ARR_2024_0740-AR

S2LOW

Ouverture Tranchées

Nom	Valeur
CH2C	276.0
TA1	5.0

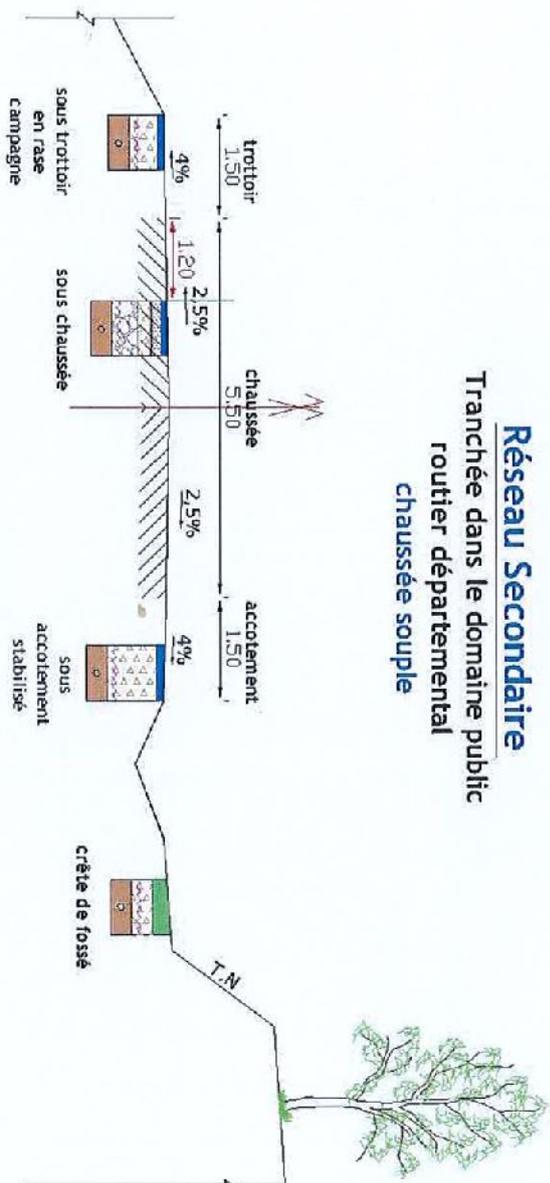


	10kV	15kV	18kV	20kV	24kV	30kV
10kV	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C
15kV	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C
18kV	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C
20kV	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C
24kV	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C
30kV	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C	CH2C

REMARQUES : - Avant de valider les données techniques, vérifiez les conditions de terrain et les contraintes de la commune.
 - Les dimensions des tranchées sont données en mètres et peuvent varier en fonction des conditions de terrain.
 - Les câbles sont à installer dans des gaines séparées et doivent être protégés par des supports adaptés.
 - Les dimensions des tranchées sont données en mètres et peuvent varier en fonction des conditions de terrain.
 - Les câbles sont à installer dans des gaines séparées et doivent être protégés par des supports adaptés.
 - Les dimensions des tranchées sont données en mètres et peuvent varier en fonction des conditions de terrain.
 - Les câbles sont à installer dans des gaines séparées et doivent être protégés par des supports adaptés.

7.8 – Schémas types de remblaiement des tranchées par type de réseau et de structure

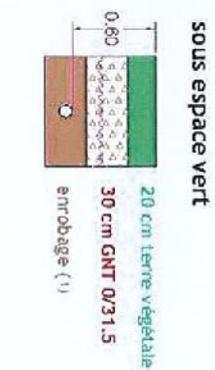
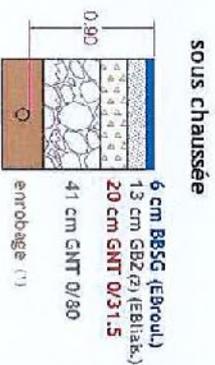
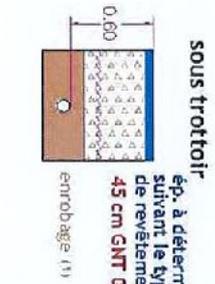
Réseau Secondaire Tranchée dans le domaine public rouler départemental chaussée souple



Profondeur des canalisations et réseaux :

Les canalisations ou réseaux divers seront posés, sauf dérogation, de façon à ce que la distance entre la génératrice supérieure et la surface du sol ne soit pas inférieur à :

- 0,90 m sous chaussée ou sous accotement
- 0,60 m sous espace vert ou sous trottoir en agglomération



(1) L'enrobage doit dépasser de 10 cm la génératrice supérieure de la canalisation

(2) sur les sections non renforcées, le pétitionnaire pourra utiliser de la GNT 0/31,5 après accord du gestionnaire de la voie.
dispositif avertisseur